



A Dijon le 24 juin 2024

A Monsieur le recteur d'académie

Objet : recrutement des candidats sur listes complémentaires aux concours du CRPE 2023

Monsieur le recteur,

Le ministère, interrogé par la FNEC FP-FO indique qu'il a « donné des consignes de recrutement » des listes complémentaires dans les académies.

Les besoins criants de personnels dans les écoles de Côte d'Or, de l'Yonne, de Saône et Loire et de la Nièvre ont conduit à recruter cette année des dizaines d'enseignants contractuels.

Nul doute que ces besoins seront tout aussi manifestes à la rentrée prochaine. Ces candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires des concours ne demandent qu'à enseigner en tant que fonctionnaires d'Etat, avec toutes les garanties qui se rattachent à ce statut.

Nous vous demandons donc de procéder au recrutement de la totalité des candidats aux trois concours publics de recrutement des professeurs des écoles de l'académie de Dijon en tant que fonctionnaires stagiaires.

Veillez agréer Monsieur le recteur l'expression de nos salutations respectueuses.

Virginie Alvarez, secrétaire départementale du SNUDI-FO 21  
Nathalie Bourseret, secrétaire départementale du SNUDI-FO 71  
Lucas Romain, secrétaire départemental du SNUDI-FO 89  
Biaggio Guastella secrétaire départemental du SNUDI-FO 58